Trois études récentes pour explorer les différents impacts de l'IA dans le spectacle vivant

Posted on 24 novembre 2026 by Chrystèle Bazin

Alors que l'intelligence artificielle bouscule de plein fouet les industries de l'image et du son, qu'en est-il sur les scènes de théâtre et de danse ? Entre gains d'efficacité et craintes d'une standardisation artistique ou d'un pillage des œuvres, quelles opportunités et quelles menaces l'IA fait-elle peser sur la scène et ses créateurs ? Analyse croisée de trois études récentes : le rapport d'audit de la Cour des comptes (*L'intelligence artificielle et le ministère de la Culture : bilan d'étape et défis*, septembre 2026, décrypté par TMNlab), l'étude prospective de l'AFDAS (*Impacts de l'Intelligence Artificielle Générative sur les créatifs de l'Audiovisuel et du Spectacle Vivant*, avril 2026) et l'*Atlas du spectacle vivant privé* d'Ekhoscènes (2026).

Quel usage de l'IA dans le théâtre et la danse ?

Contrairement aux secteurs de la musique ou de l'image fixe où les productions synthétiques inondent déjà les canaux de distribution (comme les catalogues de streaming ou les banques d'images), le théâtre et la danse opposent une **résistance structurelle liée à la nature même du spectacle vivant : la présence physique, l'aléa et la rencontre éphémère avec le public**.

Dans les entretiens menés par l'AFDAS auprès d'auteurs dramatiques, de dramaturges et de scénaristes, l'IA générative n'est pas investie comme un créateur littéraire autonome. Les auteurs soulignent, en effet, l'incapacité actuelle des modèles de langage à produire une écriture théâtrale singulière : les textes générés souffrent d'une **platitude stylistique**, de dialogues convenus, d'un manque criant de nuance émotionnelle et de biais culturels. Si l'IA peut pasticher une forme classique (comme une scène dans le style de Molière), elle reste dénuée de subjectivité.

En fait, les auteurs et dramaturges l'utilisent principalement pour **défricher des contextes documentaires** (historiques, politiques ou sociétaux), synthétiser des lectures, explorer des pistes de dialogue ou formuler des arguments psychanalytiques pour consolider les intentions de jeu des comédiens en répétition. En outre, et de manière très pragmatique, L'IA sert à rédiger des dossiers d'appels à projets et de subventions pour se dégager du temps de création.

Concernant les scénographes, la situation est toute autre. Ils ont largement recours aux générateurs d'images (Midjourney, DALL-E) dans la conception scénique. Certains scénographes y voient une « méga-machine à imaginaire » permettant d'injecter un texte

dramatique pour faire surgir immédiatement des esquisses de décors, explorer des textures numériques ou tester des partis pris visuels avec les metteurs en scène. Le potentiel de laboratoire visuel de l'IA générative ne fait cependant pas l'unanimité. Certains scénographes, comme Arthur (scénographe pour le théâtre et l'opéra depuis 20 ans), non utilisateur de l'IA Générative, s'interroge sur la standardisation esthétique produite par l'IA et sur les problématiques d'archivage : « *Qu'est-ce qu'il va rester de nos créations dans 20 ou 30 ans ? Des prompts ? Ce qui me pose vraiment question, c'est la boucle de l'IA. C'est jusqu'à quand ? Parce que c'est un imaginaire qui tourne en boucle, qui tourne sur du préexistant, c'est du prémâché.* »

La danse et le corps scénique : la frontière de l'incarnation et de la présence ?

Dans la cartographie des compétences établie par l'AFDAS (Idéation / Production / Interprétation), **les danseurs et les chorégraphes semblent constituer une limite indépassable pour l'IA**.

En effet, **la coprésence physique serait irremplaçable.** Ainsi, l'Atlas du spectacle vivant privé d'Ekhoscènes note que face à la dématérialisation galopante et aux contenus en ligne standardisés (*AI slop*), le spectacle vivant réaffirme sa vocation première : offrir une **expérience humaine, collective et incarnée**, insistant sur la dimension live du spectacle vivant qui repose sur le fait d'« être là, ensemble, dans la même salle, avec une part d'imprévu ». Les entretiens menés par l'Afdas abondent en ce sens : l'interprétation dansée exige une présence corporelle, une interaction sensible avec la salle et une dépense physique que le numérique ne peut substituer. A noter cependant, que certains chorégraphes, à l'instar de Gilles Jobin, ne semblent pas de cet avis. Selon ce dernier, les progrès de la motion capture appliquée à la danse traduit, désormais, la réalité d'une présence, comme il en témoignait aux rencontres Chaillot Augmenté x TMNlab en mai 2026 : « on peut ressentir complètement l'humanité du danseur ou de la danseuse à travers son avatar ».

Trois problématiques identifiées

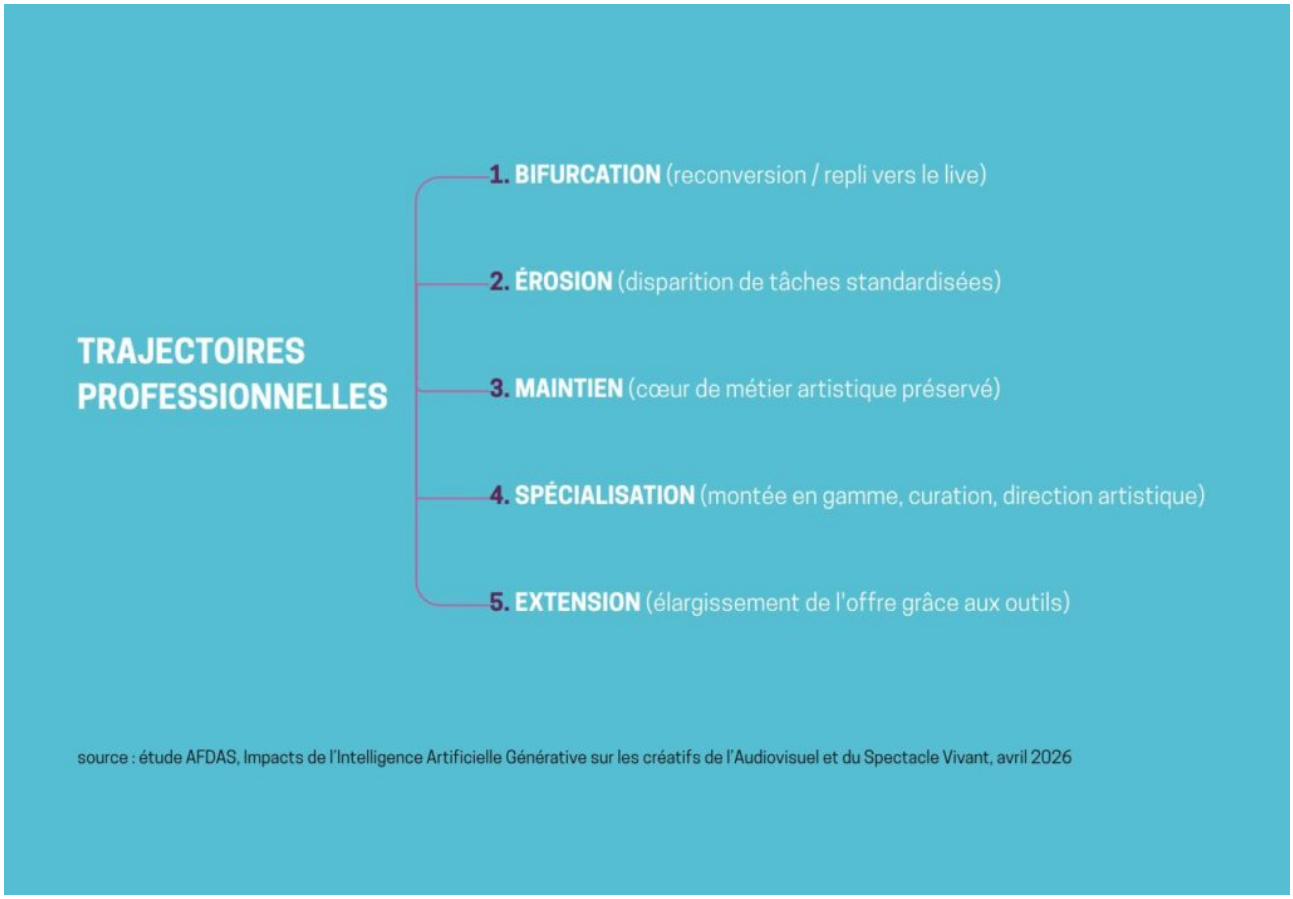
1. **La rupture des passerelles d'apprentissage :** Les illustrateurs signalent que les affiches de pièces de théâtre, traditionnels projets d'apprentissage permettant aux jeunes diplômés d'entrer dans la profession, font partie des tâches désormais automatisées par des visuels générés par IA. Cette substitution par des contenus générés à faible coût supprime les missions intermédiaires et d'appoint qui permettaient aux jeunes créateurs de se faire connaître, de monter en compétences et d'accéder au statut professionnel.
2. **Pillage de la matière première culturelle et souveraineté :**
   La Cour des comptes insiste sur le fait que les œuvres de l'esprit constituent un **« matière première stratégique »** indispensable à la performance des grands modèles technologiques. Or, les mécanismes légaux d'opposition (opt-out de la directive européenne de 2019 et de l'AI Act de 2024) sont largement inopérants sur le plan technique, faute de traçabilité et de transparence sur les bases d'entraînement des

grands modèles. La Cour alerte sur une captation de valeur non rémunérée opérée par les géants technologiques américains et chinois au détriment des créateurs européens**.**

3. **La fracture institutionnelle et l'absence d'opérateur dédié :** Contrairement au cinéma (soutenu par le CNC qui finance des résidences IA à hauteur de 320 000 €) ou à la musique (CNM), le théâtre et la danse ne disposent pas d'un établissement public pivot doté d'une stratégie IA. Selon la Cour des comptes, les aides d'État restent fragmentaires, créant un décrochage entre quelques grands opérateurs et les compagnies de spectacle vivant.

Focus AFDAS : les trajectoires professionnelles perçues face à l'IA

Tant la Cour des comptes que l'AFDAS soulignent que l'IA n'entraîne pas une disparition en bloc de métiers entiers, mais une **mutation profonde « par tâches »**, en revanche ces mutations diffèrent d'un métier à un autre. L'étude de l'AFDAS dégage, ainsi, **5 trajectoires types** qui permettent de comprendre comment les professionnels du spectacle et de l'audiovisuel réagissent à l'arrivée de l'IA générative.



La Bifurcation : Le repli vers le *live* comme valeur refuge

La bifurcation consiste à abandonner des activités menacées par l'automatisation pour se recentrer sur des compétences jugées pérennes. C'est ici que le spectacle vivant, le live, sert de **« terre d'accueil »** face aux dégâts subis par d'autres industries.

> La musique de stock, d'ambiance n'est pas incarnée par des artistes. Donc on est ciblé en premier. Je constate déjà une baisse de revenu d'exploitation, mais je me prépare à une baisse de revenue divisée par 3, 4, 5. »
>
> Arnaud, compositeur, bifurque sur les prestations live de musique.

L'Érosion : La précarisation des métiers d'entrée de carrière et la dévalorisation du travail créatif.

L'érosion touche la suppression des tâches d'exécution intermédiaires (détourage, déclinaisons simples, rédactions d'appoint). Si un dramaturge établi ne craint pas pour son poste, les professionnels alertent sur le tarissement des « petites commandes » qui permettaient aux jeunes diplômés (jeunes scénographes, assistants à la mise en scène) de faire leurs armes et d'intégrer les réseaux. Les artistes expriment également une angoisse de précarisation et de dévalorisation du travail créatif face à la logique du « *good enough* » (contenus standardisés à bas coût), incitant des collectifs à se mobiliser (manifestes de traducteurs, labels de « Fabrication humaine »).

Le Maintien de compétences qui restent inaccessibles à l'IA

Cette trajectoire concerne les créateurs dont le cœur d'activité repose sur la vision conceptuelle, l'écriture complexe ou la performance physique scénique (scénaristes, dramaturges, danseurs, comédiens). L'IA ne modifie pas la valeur centrale de leur métier, car la machinerie algorithmique ne produit ni présence, ni authenticité émotionnelle.

> *Pour ma production artistique je ne suis pas menacée. Moi je suis une écrivaine, penseuse, créatrice : l'IAG ne peut pas me remplacer.*
>
> Alba, autrice/dramaturge (12 ans d'expérience), utilisatrice de ChatGPT.

La Spécialisation et la posture de « Curateur / Directeur artistique »

Pour des métiers comme la scénographie ou la mise en scène, l'enjeu consiste à monter d'un cran dans la hiérarchie créative. Puisque générer des images brutes devient accessible à tous, la valeur marchande bascule de l'exécution vers **la curation, le regard critique, la direction artistique et la cohérence d'ensemble**.

> Je peux créer des univers, des décors, ce qui me passe par la tête à partir de mes lectures, de mes envies. Ces outils sont devenus un terrain de jeu, un lieu

d'alimentation de ma créativité, une méga-machine à imaginaire, un compagnon de route pour m'exprimer, me relire, évacuer toutes les choses qui se bousculent dans ma tête.

Louis, scénographe (30 ans d'expérience) apprend le « prompting » pour renforcer sa vision et s'affirmer comme garant de la direction artistique globale du plateau.

L'Extension : la figure de l'homme-orchestre

Moins fréquente dans le spectacle vivant pur, elle concerne des indépendants qui s'emparent de l'IA pour endosser de multiples casquettes (communication, dossiers administratifs, diffusion) en agissant en « artistes entrepreneurs ».

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Concernant l'accompagnement des professionnels, **l'AFDAS** recommande
– une **sensibilisation pédagogique et critique de l'IA** (impacts systémiques, compréhension du fonctionnement des modèles d'IA et de leurs impacts sociaux et environnementaux) ;
– **des formations qui renforcent le pouvoir d'agir des artistes** (propriété intellectuelle, alternatives, ne pas être réduit à un contrôle-qualité de l'IA) plutôt que l'apprentissage d'outils qui vont devenir rapidement obsolètes ;
– des **suivis sur mesure adaptés aux mutations aux trajectoires professionnelles** identifiées précédemment et un focus sur l'entrée des jeunes sur le marché du travail ;
– la création **d'espaces de dialogue qui favorisent la circulation des savoirs entre pairs** et la **co-construction de référentiels éthiques et professionnels partagés**.

La Cour des Comptes appelle les pouvoirs publics à passer d'une « stratégie d'intention » à une véritable **« stratégie d'exécution »** dotée de moyens et d'un calendrier précis et priorisé. **La Cour des Comptes épingle France 2030 et le Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture** au regard des effets d'aubaine et des risques de captation de valeur par de grands groupes extra-européens. Elle recommande aussi que le ministère de la Culture conserve un rôle de chef de file stratégique face aux guichets interministériels. La Cour des Comptes préconise, enfin, de créer un **observatoire transversal des métiers et de l'emploi** et de **défendre le droit d'auteur comme instrument de souveraineté**.

Ekhosène réclame mal création **d'un droit voisin pour les producteurs de spectacle** pour leur donner les moyens légaux d'autoriser, de refuser ou de monétiser la captation et l'exploitation des spectacles et photographies de scène utilisées pour entraîner les modèles d'IA et alimenter les réseaux sociaux. Il plaide, en outre, pour la prolongation jusqu'en 2030 des crédits d'impôt (Crédit d'impôt théâtre – CIT, Crédit d'impôt spectacle vivant – CISV), leviers indispensables pour maintenir la prise de risque et le financement de la création face aux mutations technologiques.

Critère d'impact [redacted] **Audiovisuel, musique, éditions**

Niveau d'exposition à la substitution	**Faible sur le plateau** (incarnation, coprésence, aléa) ; modéré en amont (scénographie, affiches).	**Élevé** (voix de synthèse, musique d'illustration, traduction brute, graphisme).
Usage dominant de l'IA	**Assistance préparatoire :** recherche documentaire, moodboards scéniques, dossiers administratifs.	**Production de contenus finis** ou flux de production automatisés (*AI slop*, doublage automatique).
Posture des créateurs	Résistance éthique, défense de l'authenticité et sanctuarisation de la salle de spectacle.	Adaptation contrainte par les plateformes ou opportunisme industriel.
Enjeu juridique prioritaire	**Création d'un droit voisin du producteur de spectacle** face au pillage des captations. Application de l'opt-out du droit d'auteur.	Transparence des corpus d'entraînement et application de l'opt-out du droit d'auteur.